
Avis

Avis

Réserve naturelle des Montagnes-Vertes (Secteur Conservation de la nature – Québec) — Reconnaissance

Loi sur la conservation du patrimoine naturel
(L.R.Q., c. C-61.01)

Avis est donné par les présentes, conformément à l'article 58 de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel (L.R.Q., c. C-61.01), que la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a reconnu comme réserve naturelle une nouvelle propriété privée d'une superficie de 781 hectares, localisée dans les monts Sutton, sur le territoire de la municipalité de Bolton-Ouest, connue et désignée comme étant une partie du lot 349, les lots 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428 et 429 du cadastre officiel du Canton de Bolton, circonscription foncière de Brome, municipalité régionale de comté (MRC) de Brome-Missisquoi et sur le territoire de la municipalité de Bolton-Est, connue et désignée comme étant les lots 525, 526, 527, 528 et 530 du cadastre officiel du Canton de Bolton, circonscription foncière de Brome, municipalité régionale de comté de Memphrémagog.

Cette reconnaissance, à perpétuité, prend effet à compter de la date de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

*Le directeur du patrimoine écologique
et des parcs,*
PATRICK BEAUCHESNE

54115